

Le budget—M. Bird

[Français]

Il peut néanmoins y avoir, dans certains cas, des circonstances atténuantes dont il me faut tenir compte, je pense, en tant que Président, pour respecter à la fois l'esprit de cet article du Règlement et sa lettre même.

Dans ma décision du 30 septembre, 1987, je disais ceci:

La Présidence a et continuera peut-être à autoriser qu'un député présente suffisamment d'observations au moment de la demande de sorte que sa position soit claire.

Certaines demandes par écrit ne sont pas assez détaillées pour que le Président sache précisément ce que le député veut soulever et pourquoi il veut le faire. D'autres étant trop longues et trop détaillées, le député devrait en présenter un bref résumé plutôt que d'en donner lecture.

En qualité de Président, il me paraît important de répéter que le député ne peut alors présenter aucun argument, ni entamer aucune discussion.

[Traduction]

Je puis certes comprendre que les députés attachent beaucoup d'importance à ces demandes et qu'ils tendent, à l'occasion, à s'écarter du cadre prévu par les règles. Au nom de l'équité, et compte tenu notamment que le gouvernement n'a pas, lorsqu'on demande la tenue d'un débat d'urgence, la possibilité de présenter des arguments contraires, je profite de l'occasion pour rappeler de nouveau la règle aux députés; et je veillerai avec vigilance à ce que les députés se conforment à ces lignes directrices.

Je remercie le ministre de la Justice d'avoir soulevé ce point et de m'avoir ainsi permis d'attirer votre attention sur cette question. J'espère que je pourrai compter à cet égard sur l'appui de tous les députés.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Wilson (Etobicoke-Centre) portant que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement, ainsi que l'étude de l'amendement de M. MacLaren (p. 1095).

M. J. W. Bud Bird (Fredericton): Monsieur le Président, je suis convaincu qu'il est clair pour tous les députés qu'une économie forte est d'une importance fondamentale et suprême pour le genre de pays que les Canadiens

veulent bâtir et le genre de qualité de vie qu'ils désirent maintenir.

L'histoire et les événements récents montrent clairement qu'une économie vigoureuse est la clé pour atteindre des niveaux de vie élevés, la paix et la stabilité politique, tandis qu'une économie fragile est le prélude à la pauvreté, l'oppression, le chaos politique et même la guerre.

Une économie forte repose sur deux piliers qu'il faut ancrer dans de solides fondations. Le premier réside dans une productivité dynamique, créatrice et compétitive assurée par nos compétences traditionnelles de pays marchand d'envergure mondiale, et notre décision de conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis constitue un pas important dans cette direction.

Le second réside dans un contrôle discipliné du déficit et de la dette publique. J'ai l'intention de parler aujourd'hui de ce second sujet.

Depuis une vingtaine d'années, nous vivons de plus en plus au-dessus de nos moyens et, voyant le processus implacable du financement de l'économie par le déficit emprunter sur notre avenir, un grand nombre de Canadiens ont vraiment commencé à craindre que nous ne soyons engagés sur une pente vers l'autodestruction financière. L'un de ces Canadiens inquiets a été le ministre des Finances (M. Wilson) qui aura gagné le mérite historique d'avoir été le premier ministre des Finances à contester ces tendances désastreuses et à tâcher de les renverser.

Le budget de 1989 dont nous sommes en train de discuter ne marque pas le début de la détermination du gouvernement à pratiquer la responsabilité financière, il en est plutôt la continuation. Il marque en fait une confirmation des nouvelles orientations que le ministre a énoncées en novembre 1984 dans son premier budget. Le gouvernement conservateur fraîchement élu faisait alors rapport aux Canadiens de l'état des affaires financières du pays qui se caractérisait par un déficit de 38 milliards de dollars dont il avait hérité du gouvernement précédent, une dette nationale nette de 199 milliards et des intérêts à payer qui s'élevaient cette année-là à 22 milliards de dollars. A l'époque, le ministre des Finances a prévenu les Canadiens que si nous ne commençons pas à mettre de l'ordre dans les finances publiques, la dette continuerait d'augmenter rapidement à l'avenir. Nous sommes sur une pente très dangereuse.

• (1510)

A peine six mois plus tard, en mai 1985, le gouvernement a annoncé, dans son premier véritable budget, des plans visant à ramener le déficit à 34 milliards de dollars, soit quatre milliards de moins. Cette annonce marquait le